



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 13 avril 2015

**Monsieur Jean-Marie VIGNOLLES**  
**Commissaire Enquêteur**  
**Mairie**  
**40500 SAINT-SEVER**

Transmission :

[cabinet-maire@mairiesaintsever.9tel.com](mailto:cabinet-maire@mairiesaintsever.9tel.com)

[urbanisme@mairiesaintsever.fr](mailto:urbanisme@mairiesaintsever.fr)

Objet : Enquête publique sur le projet de deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - L'enquête est ouverte du 16 mars au 14 avril 2015
---

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO Landes. Sauf erreur de notre part, le maire n'a pas communiqué d'informations sur le site Internet de la commune. Nous persistons à demander que les dossiers soient mis en ligne pour qu'il soit facile aux citoyens d'accéder à l'information et de pouvoir s'exprimer pour participer ainsi à la prise de décision (Charte de la concertation, Convention d'Aarhus ...). La commune de Saint-Sever dispose des moyens indispensables.

### **- Recours aux systèmes d'assainissement individuel (Uhc)**

En ce qui concerne la commune de Saint-Sever, la Fédération SEPANSO Landes a toujours attiré l'attention sur les problèmes d'assainissement. Au fil des années, à la suite de diverses interventions, nous pensons que cette problématique était enfin présente à l'esprit de tous les décideurs et nous en voulons pour preuve le dernier dossier (Station d'épuration industrielle de Saint-Sever) qui a fait l'objet d'une présentation au CODERST le 13 mars 2015. L'examen du dossier présenté pour cette enquête publique laisse à penser que la commune retombe dans ses erreurs passées puisqu'il est proposé d'autoriser plusieurs dizaines de constructions dont les propriétaires pourraient avoir recours à l'assainissement individuel. Cette situation paraît tout à fait inacceptable en sud-Adour. Nous en voulons pour preuve les retours d'expérience qui font état de problèmes induits par des dysfonctionnements de ces systèmes pourtant coûteux ; à l'heure actuelle aucune autorité ne semble avoir eu le courage de régler les problèmes constatés, ce qui a pour conséquences des troubles de voisinage (odeurs !) et une pollution de l'environnement. La Fédération SEPANSO Landes estime donc qu'il ne convient pas d'autoriser de nouvelles constructions dont l'assainissement reposerait sur un dispositif individuel.

Nous n'avons pas disposé de tout le temps nécessaire pour travailler aussi minutieusement que nous l'aurions souhaité les dossiers présentés dans le cadre de l'enquête publique qui vous a été confiée. Fort heureusement Madame A.M. LESPES, ancienne conseillère municipale de Saint-Sever, nous a transmis copie des observations qu'elle a déposées dans le cadre de la présente enquête.

Nous soutenons son argumentation sur les points suivants :

**- Sur la partie relative à l'augmentation de la zone Ue sur le quartier de PERE au détriment de la zone AUe**

La question de l'assainissement est primordiale dans ce secteur proche de l'Adour et il serait tout à fait étonnant d'imaginer un aménagement sans régler au préalable les problèmes existants.

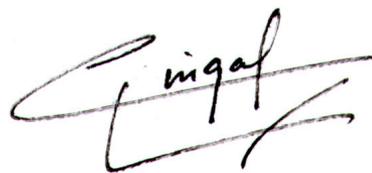
**Sur l'emplacement réservé 7 situé au quartier d'Augreilh,**

Les attentes des habitants du quartier d'Augreilh sont bien connues et alors que la course landaise connaît un regain d'intérêt, la proposition de la commune paraît surprenante. Permettez-nous de poser une question qui peut paraître naïve : est-ce que la commune a proposé une location de ce terrain en attendant de dégager les financement pour un achat ?

**Sur les emplacements réservés V7 et V9 et V8 situés au quartier d'Augreilh**

La logique qui sous-tend ces changements souhaités par la commune n'apparaît pas clairement. Par contre l'abandon d'une cheminement doux piétonnier semble aller à l'encontre d'une recherche indispensable de sécurité et qualité de vie.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO LANDES  
Vice-Président SEPANSO AQUITAINE  
Administrateur France Nature Environnement  
Membre du Comité Economique et Social Européen  
00 33 (0)5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)